

# Banque Nationale de Données

Rapport statistique – Données Générales

2020



**CNRACL**

La retraite des fonctionnaires  
territoriaux et hospitaliers

PRÉVENTION

## ECHANTILLON 2020

### Périmètre :

Les données sur les accidents et les maladies professionnelles sont extraites de la Banque National de Données (BND<sup>1</sup>) et proviennent des collectivités qui utilisent l'outil PRORISQ.

En 2020, cela représente 35,9% de la population active de la CNRACL<sup>2</sup> (hors SIS) La collaboration avec la DGSCGC<sup>3</sup> permet d'avoir une représentativité importante des SIS<sup>4</sup> soit 91,4 % des effectifs pour 2020.

Toutefois, le pourcentage de couverture est en baisse depuis quelques années.

	Effectif CNRACL			Effectif BND			% de couverture 2020
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Hospitalier	169 548	767 132	936 680	36 970	173 006	209 976	22,4%
Territorial ( <i>hors sis</i> )	582 811	861 718	1 444 529	260 972	384 016	644 988	44,7%
<b>Total</b>	<b>752 359</b>	<b>1 628 850</b>	<b>2 381 209</b>	<b>297 942</b>	<b>557 022</b>	<b>854 964</b>	<b>35,9%</b>

	Effectif SIS total	Effectif SIS BND	% de couverture 2020	% de couverture 2019
SPP	41 746	38 209	91,5%	96,1%
PATS	11 420	10 383	90,9%	95,3%
<b>Total</b>	<b>53 166</b>	<b>48 592</b>	<b>91,4%</b>	<b>96,0%</b>

## 58 446 ÉVÉNEMENTS EN 2020 ET 2,1 MILLIONS DE JOURNÉES NON TRAVAILLEES

	événements	avec arrêt	part avec arrêt	Jours d'arrêt	Moy. Jours d'arrêt
Hospitalier	18 355	9 406	51,2%	619 161	65,8
Territorial ( <i>hors sis</i> )	34 699	22 456	64,7%	1 347 818	60,0
<b>Total</b>	<b>53 054</b>	<b>31 862</b>	<b>60,1%</b>	<b>1 966 979</b>	<b>61,7</b>

SPP	4 975	3 296	66,3%	137 256	41,6
PATS	417	245	58,8%	12 274	50,1
<b>Total</b>	<b>5 392</b>	<b>3 541</b>	<b>65,7%</b>	<b>149 530</b>	<b>42,2</b>

<b>Ensemble</b>	<b>58 446</b>	<b>35 403</b>	<b>60,6%</b>	<b>2 116 509</b>	<b>59,8</b>
-----------------	---------------	---------------	--------------	------------------	-------------

58 446 événements et 2,12 millions de jours non travaillés sont comptabilisés pour 2020.

Les collectivités territoriales comptabilisent 65% des événements pour 75% de l'effectif BND.

Enfin, avec 35 % de la population hospitalière de la BND, ce secteur comptabilise 18 355 événements.

Les SIS recensent près de 5 400 événements et près de 150 000 jours d'arrêt.

<sup>1</sup> Entrepôt de données qui recueille les déclarations d'accidents ou de maladies professionnelles de la fonction publique hospitalière et territoriale issues de l'outil PRORISQ.

<sup>2</sup> CNRACL : Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales

<sup>3</sup> Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises

<sup>4</sup> SIS : Service d'incendie et de secours

## INDICATEURS<sup>5</sup>

Les hospitaliers présentent des taux de sinistralité, fréquence et de gravité plus importants que les territoriaux.

L'activité des sapeurs-pompiers professionnels demeure la plus accidentogène.

	<i>Taux de sinistralité</i>	<i>Taux de fréquence</i>	<i>Taux de gravité</i>
Hospitalier	8,7%	27,9	1,8
Territorial ( <i>hors sis</i> )	5,4%	21,7	1,3
<b>Total</b>	<b>6,2%</b>	<b>23,2</b>	<b>1,4</b>

SPP	13,0%	53,7	2,2
PATS	4,0%	14,7	0,7
<b>Total</b>	<b>11,1%</b>	<b>45,3</b>	<b>1,9</b>

<b>Ensemble</b>	<b>6,5%</b>	<b>24,4</b>	<b>1,5</b>
-----------------	-------------	-------------	------------

## EVOLUTION DES INDICATEURS

### Liminaires indicateurs 2020

2020 a été une année particulièrement exceptionnelle avec la pandémie induite par la Covid-19. Cette dernière a impliqué des conditions de travail spécifiques pour les agents de la CNRACL avec vraisemblablement des ruptures effectives de la durée de travail.

Ces conditions exceptionnelles peuvent impliquer une sous-valorisation, sur 2020, des indicateurs fondés sur le temps de travail et les effectifs et, en premier lieu, les taux de fréquence et de gravité.

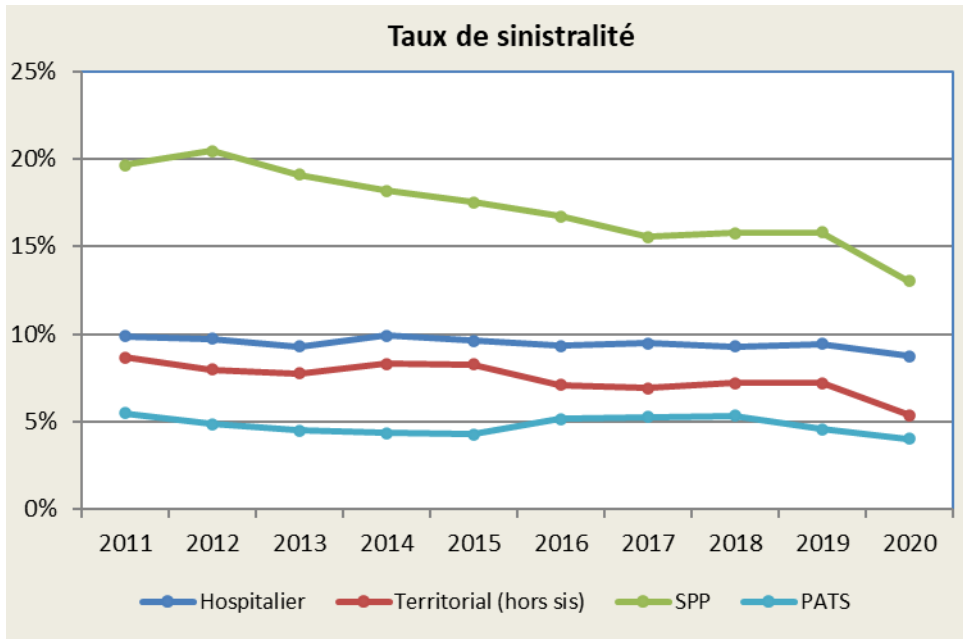
La CNRACL a toutefois décidé de produire ces indicateurs au titre de l'exercice 2020 et attire l'attention quant aux conclusions qui pourraient en être tirées au regard des taux constatés sur les années précédentes.

<sup>5</sup> **L'indice de fréquence** des accidents avec arrêt représente le nombre d'accidents avec arrêt rapporté à 1 000 salariés. Nombre d'événements avec arrêt x 1 000 / Effectif temps plein

**Taux de fréquence** = Nombre d'événements avec arrêt x 1 000 000 / Nombre d'heures travaillées

**Taux de gravité** : Il permet de suivre la gravité des accidents au travers de la durée moyenne des arrêts de travail consécutifs. C'est le rapport entre le nombre total de journées calendaires non travaillées pour incapacité temporaire consécutive à un accident de travail et le nombre d'heures travaillées pour mille heures d'exposition. Nombre de jours d'arrêt x 1 000 / Nombre d'heures travaillées

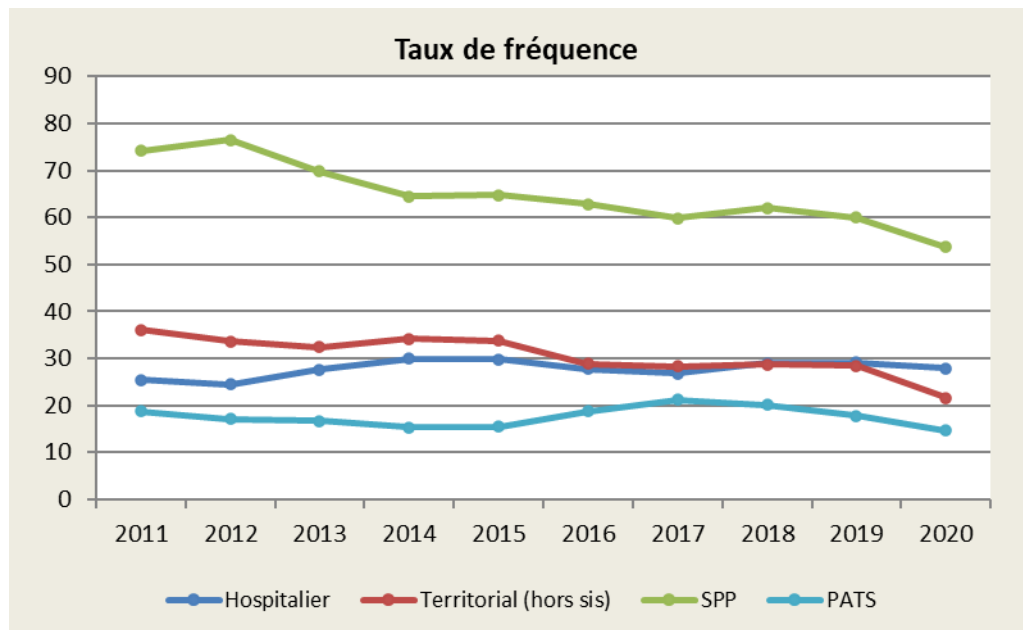
**Le taux de sinistralité** est calculé en rapportant le nombre d'événements d'une année au nombre des effectifs couverts par la BND.



Le taux de sinistralité est en forte baisse avec une diminution de plus de 20 % au global par rapport à 2019. Cette diminution est plus accentuée sur le versant territorial (-25%) et moins prégnante sur le versant hospitalier (-7,4 %).

Les taux de fréquence sont en diminution pour toutes les populations.

Les SPP restent une population à haut risque avec un taux de fréquence le plus élevé de la fonction publique bien qu'en diminution constante.



## LES TYPES D'ÉVÉNEMENTS : LES ACCIDENTS DE SERVICE PREDOMINANTS

	Hospitalier	Territorial (hors sis)	SPP	PATS
<b>EFFECTIFS BND</b>	<b>209 976</b>	<b>644 988</b>	<b>38 209</b>	<b>10 383</b>
<b>Accident de service</b>	<b>14 671</b>	<b>27 964</b>	<b>4 648</b>	<b>309</b>
avec arrêt	7 087	18 123	3 060	178
<i>part avec arrêt</i>	48%	65%	66%	58%
Jours d'arrêt	409 216	1 347 818	127 478	8 217
<i>Moy. Jours d'arrêt</i>	58	53	42	46
<i>Taux de sinistralité</i>	<i>7,0%</i>	<i>4,3%</i>	<i>12,2%</i>	<i>3,0%</i>

Le taux de sinistralité des accidents de service est plus élevé chez les hospitaliers que chez les territoriaux bien qu'en diminution.

Concernant les SIS, les SPP présentent un taux très élevé également en diminution par rapport à 2019. Cela s'explique par les spécificités du métier de pompier. L'accidentologie est importante lors des activités sportives. Alors que le risque opérationnel en mission des SPP peut sembler plus accidentogène, il reste cependant plus maîtrisé par un niveau de compétence professionnelle que le risque de préparation opérationnelle en caserne (Cf. Rapport BND sur les SIS).

	Hospitalier	Territorial (hors sis)	SPP	PATS
<b>EFFECTIFS BND</b>	<b>209 976</b>	<b>644 988</b>	<b>38 209</b>	<b>10 383</b>
<b>Accident de trajet</b>	<b>1 034</b>	<b>4 419</b>	<b>178</b>	<b>76</b>
avec arrêt	559	2 885	107	45
<i>part avec arrêt</i>	54%	65%	60%	59%
Jours d'arrêt	28 515	145 500	4 697	2 725
<i>Moy. Jours d'arrêt</i>	51	50	44	61
<i>Taux de sinistralité</i>	<i>0,5%</i>	<i>0,7%</i>	<i>0,5%</i>	<i>0,7%</i>

Les accidents de trajet sont toujours plus nombreux et présentent un taux de sinistralité plus conséquent dans le contexte territorial.

	Hospitalier	Territorial (hors sis)	SPP	PATS
<b>EFFECTIFS BND</b>	<b>209 976</b>	<b>644 988</b>	<b>38 209</b>	<b>10 383</b>
<b>Maladie professionnelle</b>	<b>2 650</b>	<b>2 316</b>	<b>149</b>	<b>32</b>
avec arrêt	1 760	1 448	129	22
<i>part avec arrêt</i>	66%	63%	87%	69%
Jours d'arrêt	181 430	239 683	5 081	1 332
<i>Moy. Jours d'arrêt</i>	144	166	39	61
<i>Taux de sinistralité</i>	<i>1,3%</i>	<i>0,4%</i>	<i>0,4%</i>	<i>0,3%</i>

Les maladies professionnelles<sup>6</sup> sont essentiellement des TMS<sup>7</sup> qui constituent un enjeu important de santé au travail. Sous l'acronyme TMS sont classées de nombreuses pathologies qui concernent les membres inférieurs, le rachis et les membres supérieurs. La moyenne des jours d'arrêt est la plus élevée dans le versant territorial hors SIS. Concernant ces derniers, bien que les arrêts soient plus nombreux, leur durée est plus courte que dans le reste de la fonction publique territoriale et que sur le versant hospitalier.

<sup>6</sup> Dans le présent rapport, les maladies professionnelles englobent également les maladies à caractère professionnel et les maladies contractées en service. La distinction des maladies professionnelles et des « autres maladies » est réalisée dans les rapports sur les hospitaliers et les territoriaux.

<sup>7</sup> Troubles musculo-squelettiques



GROUPE



Une gestion Caisse des Dépôts